

le complaisant de la partie adverse ou de mettre en lumière des preuves pouvant lui servir. Il y a M. Smyth. Dès le premier jour, celui-ci nous a déclaré que la commission lui avait ordonné de tout dévoiler, de faire tous ses efforts pour servir l'intérêt public. L'autre jour, au moment du contre-interrogatoire, M. Smith disait: "Je ne contre-interrogerai pas le témoin; je ne lui poserais que quelques questions au nom de la commission". Et dans quatre ou cinquante pages des quatre ou cinq volumes des procès-verbaux de la commission il ne fait que poser des questions; et je mets n'importe qui au défi, parmi les membres de la commission ou de la Chambre, de trouver dans une seule page de ces procès-verbaux autre chose qu'une tentative constante et persistante de la part de M. Smith de batailler pour la commission et d'abattre M. Lumsden, en dépit de ses vertueuses protestations et de ses mains élevées vers le ciel.

Encore un mot pour établir quelle a été l'attitude de ce comité qui, je le dis sans crainte, de toute la carrière quelque peu entachée du présent Gouvernement, aura fait aux yeux du Canada, grâce à sa position—je ne dirai pas grâce à ses intentions—l'enquête la plus scandaleuse, la plus absurde et la plus malhonnête qui ait jamais eu lieu en ce pays. Il est peut-être nécessaire de citer un autre cas afin d'établir quelle a été l'attitude de ces messieurs.

Quelles ont été, croyez-vous, les remarques faites à M. Lumsden lors de la nomination de M. Chrysler. On lui représenta de nouveau qu'il pouvait avoir un avocat, et on lui laissa entendre pour la première fois que le Gouvernement paierait les honoraires de son avocat, s'il en avait un. M. Lumsden déclara de nouveau qu'il n'avait pas besoin d'un avocat.

M. MACDONALD: L'honorable député devrait aussi dire à la Chambre que M. Lumsden a déclaré qu'il comprenait parfaitement bien que le comité était prêt à rétribuer son avocat en tout temps.

M. LENNOX: Mon honorable ami a parfaitement raison. Autant que je me rappelle, il a dit à M. Lumsden: "Vous avez toujours compris, n'est-ce pas, que nous étions prêts à rétribuer l'avocat?" Et M. Lumsden répéta les paroles de l'honorable député. Comme beaucoup d'autres, M. Lumsden ne possède pas, malheureusement, la faculté de saisir la pensée de mon honorable ami et il a répété ses paroles; mais je ne puis juger que par ce qui s'est dit et s'est fait, et je déclare qu'au cours de l'enquête, aucun membre du comité, ni personne, n'a laissé entendre que M. Lumsden pouvait avoir un avocat rétribué par le Gouvernement. Je ne dis pas que cela était, ou n'était pas, l'intention du comité. Mais cela ne tire pas à conséquence.

Le représentant de Pictou, le membre agissant du comité, l'esprit dirigeant de l'enquête, a dit: "M. Lumsden, vous vous consulterez avec M. Chrysler", et M. Lumsden y consentit de mauvaise grâce. En théorie, cela était correct, car M. Chrysler représente, en théorie, le public dans cette enquête, et il était juste que celui qui dirigeait la cause se consultât avec l'avocat de la poursuite. Mais que fit de plus, croyez-vous, le représentant de Pictou qui n'est pas un enfant. Il ne saurait se dire innocent ni plaider inadvertance. C'est un avocat habile et retors. Il a dit à M. Lumsden: "M. Lumsden, vous vous consulterez aussi avec M. Smith", l'avocat. Monsieur l'Orateur, vous aussi, vous avez l'honneur d'appartenir à cette grande profession légale.

Quelques VOIX: Mais non! Faites des excuses.

M. LENNOX: Je ne fais pas d'excuses. C'est un compliment immérité, monsieur l'Orateur. Vous avez fait preuve d'un si grand sens légal que j'ai cru que vous apparteniez à cette profession. Mais, grâce à votre expérience, il vous viendra à l'idée que c'était bien des choses les plus scandaleuses que l'on pouvait suggérer que de laisser entendre que l'avocat de la défense devait se consulter avec les témoins de la poursuite. La chose a peu d'importance, mais elle démontre exactement le cours que prend cette affaire.

De jour en jour, l'inoffensif M. Chrysler a ressassé une foule de choses, exhibé des lettres dans le but de faire tort à M. Lumsden; bien que je sois d'avis qu'en pareilles matières l'opinion de l'avocat n'a aucun poids. M. Chrysler exhibe ces lettres et fait entendre une foule de témoignages, puis il reprend son siège. Alors, M. Smith interroge les témoins de jour en jour. Lorsqu'il omet quelque chose, M. Chrysler signale l'omission et M. Smith y remédie; s'il ne le fait, le représentant de Pictou vient en aide et l'enquête traîne de jour en jour, de semaine en semaine, et il en coûte \$1,000 par jour au pays, je suppose. Mais cela est peu de chose comparativement à la dépense énorme dont il s'agit.

Quant à moi, j'ai cru servir le public de mon mieux en me retirant, afin de protester contre l'attitude du Gouvernement et de sa kyrielle d'avocats flanqués du ministre de la Justice.

Quant à M. Wallace Nesbitt, qu'il me soit permis de vous demander de quelle source, selon vous, venait l'opinion qu'il a communiquée à Ottawa il y a deux ans? Elle venait de l'étude de MM. Aylesworth et Cie, ayant à sa tête le ministre de la Justice; et aujourd'hui un membre de cette étude bataille pour les entrepreneurs qui tendent à justifier l'attitude de la commission laquelle combat pour le Gouvernement, et tous—Chrysler, Smith, Atkin-